



**VENTE PAR CONSULTATION PUBLIQUE SOUS PLI CACHETE
D'UN VÉHICULE DE TOURISME
APPARTENANT À LA VILLE DE REVIGNY-SUR-ORNAIN**

OBJET

La commune de Revigny-sur-Ornain, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Meuse, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville, 1 place Pierre Gaxotte 55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN, représentée par Monsieur Pierre BURGAIN agissant en sa qualité de Maire de la ville, organise une vente sous pli cacheté en vue de la cession amiable d'un véhicule de tourisme appartenant à son domaine privé.

Le Conseil Municipal en date du 20 mars 2024 a autorisé cette vente sous pli cacheté (*délibération 02-24-33-3.5*).

CONSISTANCE DU BIEN VENDU

Le véhicule objet de la présente vente a fait l'objet d'un contrôle technique en date du 2 avril 2024. Le contrôle a révélé quelques défaillances mineures qui n'affectent pas le résultat favorable du contrôle technique consultable en pièce jointe. Le contrôle technique sera refait le 2 octobre.

**Le véhicule mis en vente est un Ford B-MAX
immatriculé DZ-409-BJ de couleur bleu foncé.
Sa date de première immatriculation est le 22/01/2016.
C'est un véhicule essence, boîte automatique, son kilométrage est de **43 842 km**.**

ORGANISATION DE LA CONSULTATION

Visite

Les candidats peuvent se rendre au Service Technique rue de l'Abattoir à Revigny pour voir le véhicule,

**le vendredi 22 novembre de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30
ou le vendredi 29 novembre de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30**

Les candidats peuvent consulter le contrôle technique, l'attestation de non-gage du véhicule et sont invités, à leurs frais exclusifs, à procéder ou faire procéder par leurs conseils, aux vérifications et audits d'ordre technique, administratif ou juridique qu'ils jugent opportuns pour faire une offre d'acquisition. En conséquence, les candidats reconnaissent et acceptent qu'en soumettant une offre, ils ont obtenu les informations suffisantes pour faire cette offre sans réserve et sans demande de garantie de leur part.

Tout candidat s'engage à n'élever, s'il devient attributaire, aucune réclamation relative à la nature et à la qualité du bien vendu.

Consultation du dossier

Le dossier est consultable sur le site internet de la ville de Revigny <http://www.revigny-sur-ornain.fr>

PROPOSITIONS DES CANDIDATS

Indication relative à la mise à prix initiale

La mise à prix initiale décidée par le Conseil Municipal est de 5 000 € (cinq mille euros) pour ce véhicule. Le prix d'acquisition mentionné dans l'offre du candidat sera exprimé en valeur nette de tout droit, frais ou taxes divers, à l'exclusion de tout autre type de proposition. Le candidat aura par la suite à sa charge les frais d'immatriculation du véhicule et les frais d'assurance.

Présentation et contenu des propositions d'achat

Chaque candidat à l'acquisition de ce véhicule sera libre d'indiquer le prix qu'il en propose, sans que le montant de l'offre ne puisse être inférieur à 5000 €. Toute offre inférieure au prix minimum de 5 000 € sera rejetée.

La proposition du candidat prendra la forme d'une offre ferme et définitive d'acquérir à son profit le véhicule objet de la vente.

L'offre devra être écrite lisiblement sur papier blanc en chiffres et en lettres, avec les coordonnées de l'acquéreur et accompagnée de la copie de sa pièce d'identité.

Les offres seront remises sous enveloppe sans fenêtre, avec indication lisible des noms et prénoms de l'acheteur. L'enveloppe sera remise en main propre à l'accueil de la mairie, contre récépissé horodaté, à l'adresse suivante : Hôtel de Ville, 1 Place Pierre Gaxotte, 55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN aux horaires d'ouverture habituels :

Lundi : 8h30-12h 13h30-17h00
Mardi : 8h30-12h 13h30-17h00
Mercredi : 8h30-12h 13h30-17h00
Jeudi : 8h30-12h 13h30-17h00
Vendredi : 8h30-12h

Le pli cacheté devra obligatoirement comporter la mention suivante en haut à gauche de l'enveloppe.

NE PAS OUVRIR VENTE VEHICULE

Date limite de présentation des propositions d'achat des candidats

Le lundi 9 décembre 2024 à 17 heures.

Les plis qui seraient déposés après la date fixée ci-dessus ou sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus.

Choix du candidat

La procédure d'instruction des candidatures est la suivante :

-  Dépôt des candidatures,
-  Ouverture et Analyse lors du prochain Conseil,
-  Décision d'attribution du Conseil Municipal,
-  Courrier au candidat retenu avec titre de recette correspondant.

Toute offre inférieure à l'estimation prévue dans le présent cahier des charges sera rejetée.

Un classement sera établi de la plus faible à la plus haute offre. En cas d'égalité du montant de l'offre entre plusieurs candidats, le Conseil Municipal choisira de classer l'offre de l'acquéreur par rapport à son arrivée en Mairie.

Le Conseil Municipal choisit librement l'acquéreur parmi les offres. La proposition financièrement la plus avantageuse sera retenue.

Délai de validité de la proposition d'achat formulée par le candidat

L'offre de contracter faite par le candidat est ferme, non modifiable. Si le candidat retenu décline son offre, le Conseil Municipal proposera le véhicule au candidat suivant dans le classement.

Un certificat de vente sera signé entre le candidat retenu et le Maire à réception des fonds par la collectivité.

PAIEMENT DU PRIX ET DES FRAIS.

Mode de paiement du prix

La ville de Revigny informera par courrier transmis en recommandé avec accusé de réception le candidat retenu dans les 15 jours suivant la décision du Conseil Municipal.

Le candidat aura un délai de 2 mois pour procéder au règlement du titre de recette correspondant.

Le paiement doit être effectué en totalité à la fin des 2 mois suivant la réception du Recommandé.

L'acte de vente sera ensuite réalisé sur rendez-vous avec le Maire dans les meilleurs délais.

A défaut de disponibilités des fonds dans les délais impartis, la ville de Revigny retrouve sa liberté et le véhicule sera proposé au candidat qui sera classé second dans le classement.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent avis d'appels d'offres, seuls sont compétents les tribunaux du ressort de la commune de Revigny.

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation A. DZ-409-BJ Date de 1^{ère} immatriculation B. 22/01/2016

C.1 COMMUNE DE REVIGNY SUR ORNAIN

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3

PL PIERRE GAXOTTE
55800 REVIGNY SUR ORNAIN

D.1 FORD

D.2 JK81QJC1K5GGAMR

D.2.1 M10FRDVP1432404

D.3 B-MAX

E. WFOKXXERJKFP19078

F.1 1760

F.2 1760

F.3 2180

G 1309

G.1 1234

J M1

J.1 VP

J.2 AF

J.3 CI

K e9*2007/46*0092*11

P.1 1596

P.2 77

P.3 ES

P.6 6

Q

S.1 5

S.2

U.1 79

U.2 3750

V.7 149

V.8 715/2007*136/2014EUR06

X.1 VISITE AVANT LE 01/04/2026

Y.1 288

Y.2 0

Y.3 0

Y.4 11

Y.5 2.76

Y.6 301.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

H

I 09/04/2024

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

COPIE

Certificat d'immatriculation

DZ-409-BJ 09/04/2024

2024BL54402

WFOKXXERJKFP19078

FORD

COMMUNE DE REVIGNY SUR ORNAIN



COUPON DETACHABLE



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Certificat de situation administrative détaillé

(Article R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule : DZ-409-BJ
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série) : WF0KXXERJKFP19078
Marque : FORD

Situation administrative du véhicule

- Opposition au transfert du certificat d'immatriculation (OTCI)
Aucune
- Opposition véhicule endommagé
Aucune
- Déclaration valant saisie
Aucune
- Gage
Aucun

- Immatriculation suspendue
Non
- Immatriculation annulée
Non
- Véhicule volé
Non
- Certificat d'immatriculation volé
Non
- Certificat d'immatriculation perdu
Non

COPIE

Certificat attestant la situation administrative au :

Date : 26/03/2024 Heure/Minute : 10:46



PROCESSUS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

(1) TYPE DE CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL									
Contrôle technique périodique	02/04/2024	24055905									
(7) RESULTAT DU CONTRÔLE	(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ										
Favorable	<p>Défaillances mineures</p> <p>2.3.1.a.1. JEU DANS LA DIRECTION : Jeu anormal 4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (D) 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (AV,AR)</p> <p>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 22/04/2020:29669 Km / 29/05/2020:30072 Km / 25/03/2022:36650 Km /</p>										
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	01/04/2026										
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE	Contrôle technique périodique										
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE	<p>N° D'AGREMENT : S055F032</p> <p>(9) RAISON SOCIALE : JAE CONTRÔLE</p> <p>(3) COORDONNÉES : 8 RUE VICTOR HUGO</p> <p>55800 REVIGNY SUR ORNAIN 03.29.78.74.31</p>										
(8) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR	<p>NOM ET PRENOM : non renseignés</p> <p>N° D'AGREMENT : 055F1024</p> <p>SIGNATURE :</p> 										
IDENTIFICATION DU VÉHICULE	<p>(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation Date de 1ère mise en circulation</p> <p>DZ-409-BJ (F) 22-03-2019 22-01-2016</p> <p>Marque Désignation commerciale</p> <p>FORD B-MAX</p> <p>(1) N° dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre</p> <p>WF0KXXERJKFP19078 M1 VP</p> <p>Type/CNT Energie</p> <p>M10FRDVP1432404 ES</p> <p>Document(s) présent(s)</p> <p>Certificat d'immatriculation</p>										
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ	43842										
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE	MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES										
	M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD				
	Ripage (-8 à + 8 m/km)	+0.4m/km									
	Dissymétrie suspension (≤30%)	11%		7%							
	Forces verticales	603daN		594daN							
	Frein de service	281daN		269daN		223daN		210daN			
	Déséquilibre (<20%)	5%		6%							
	Force de freinage (efficacité)	281daN		269daN		223daN		210daN			
	Taux d'efficacité (≥58%)			70%							
	Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18%)			21%							
	Émissions à l'échappement										
	CO Lent(≤0.3%)	0.00%		CO Accélééré(≤0.2%)		0.00%		Lambda(0.97 à 1.03)		1.010	
	Feux croisement (-2.5% à -0.5%)	G: -0.9%		D: -0.9%							
	Feux de brouillard avant (-3.5% à -1.0%)	G: -1.5%		D: -4.0%							

COPIE

COPIE